



Doc. 15631
12 octobre 2022

Nouvelle escalade dans l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine

Amendement¹ n° 11

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 4, ajouter les mots suivants:

«que la Fédération de Russie détient, au même titre qu'elle jouit de la qualité de membre de l'Organisation des Nations Unies, sans aucun fondement juridique, par simple usurpation de la qualité de membre et du siège de l'ex-URSS, sans avoir engagé de procédure juridique formelle».

Déposé par:

NATALUKHA Dmytro, Ukraine, CE/AD
KHOMENKO Olena, Ukraine, CE/AD
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
OVCHYNNYKOVA Yuliia, Ukraine, ADLE
SUSHKO Pavlo, Ukraine, CE/AD
VLASENKO Sergiy, Ukraine, PPE/DC

1. 2022 - Quatrième partie de session

